

## Foire aux questions

Ce document regroupe les principales questions adressées aux représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de la séance d'information publique tenue à Vallée-Jonction, le 4 mai 2023, sur le projet de réhabilitation du chemin de fer Québec Central. Certaines réponses ont été modifiées ou bonifiées après certaines vérifications auprès des équipes concernées.

---

**Q1 : Avez-vous analysé d'autres options de tracé pour éviter de fermer la rue Jean-Marie-Rousseau?**

R : Plusieurs tracés ont été analysés afin de déterminer la meilleure solution. Les différentes contraintes rencontrées (géographie, topographie, milieux humides et bâti) font que le tracé actuel demeure le plus optimal.

De plus, la conservation de l'élévation actuelle a été écartée puisqu'il faut rehausser le nouveau pont. En effet, les validations hydrauliques ont démontré cette nécessité pour répondre aux nouvelles normes en vigueur. Le rehaussement facilite également le passage des glaces.

**Q2 : Avec le concept proposé, n'y a-t-il pas un risque que la glace fonce sur la station de pompage et contamine la rivière?**

R : Étant donné que le niveau du terrain naturel en face de la station de pompage demeure inchangé, elle ne sera pas plus exposée qu'elle l'est actuellement. La diminution locale du profil de la rue Jean-Marie-Rousseau fait en sorte que l'accumulation de glace risque plutôt de survenir sous la travée d'approche, avant d'atteindre la station.

**Q3 : Pourrait-on avoir une traverse pour les VHR, que ce soit sur les piliers de l'ancien pont, sur la nouvelle structure ou toute autre proposition qui permettrait de traverser la rivière Chaudière même lorsque cette dernière n'est pas gelée?**

R : Le projet ne comprend pas la construction d'une passerelle pour VHR.

**Q4 : Quelles sont les retombées économiques en lien avec la réhabilitation du chemin de fer Québec Central?**

R : Selon une première analyse, un effet durable positif de 50 M\$ serait observable sur le PIB réel du Québec après la phase de construction, notamment grâce à une amélioration de la productivité des entreprises à la suite des investissements. De plus, il est important de préciser que ce projet viendra créer plusieurs emplois dans la région pendant la phase de construction.

**Q5 : Très peu d'exemples tangibles pour améliorer la qualité de vie des citoyens ont été mis de l'avant. Est-ce uniquement un projet de développement économique?**

R : Le développement économique doit se faire en tenant compte de la qualité de vie des citoyens et c'est pour cette raison que le Ministère travaille depuis des années avec la Municipalité afin de réaliser un projet pour les citoyens. L'aménagement de la rive et du pont dans une perspective

d'adaptation aux changements climatiques en est un exemple. Il faut aussi souligner les travaux à la gare et autour de celle-ci (stationnement et aménagement paysager) et la descente de bateaux.

**Q6 : Pourrait-on connaître le nombre de stationnements prévu à la gare dans le cadre du projet? Il serait important d'en avoir plusieurs, par exemple pour le cercle des fermières qui l'utilise fréquemment.**

R : L'aménagement autour de la gare, stationnement compris, sera pensé avec les citoyens par l'intermédiaire du comité citoyen de la municipalité. Un architecte paysager sera également engagé.

**Q7 : À combien évaluez-vous la circulation des trains?**

R : Le chemin de fer sera conçu pour accueillir éventuellement plus de 10 000 wagons par année. À plus court terme, nous estimons que la circulation ferroviaire sera d'environ un train d'une soixantaine de wagons par jour. Cet achalandage pourrait croître au cours des prochaines années, par exemple, pour passer à deux trains par jour en raison des entreprises qui utiliseront cette nouvelle infrastructure de transport.

**Q8 : Est-ce qu'il est prévu que les trains circulent de nuit?**

R : Il est trop tôt pour répondre à cette question.

**Q9 : Est-ce que les trains vont siffler? Si oui, à quelle fréquence?**

R : Il existe de nombreuses normes régissant le sifflement des trains. Ces normes doivent être suivies à la lettre. Il s'agit avant tout d'un enjeu de sécurité. Le train a l'obligation de signaler son arrivée à chaque passage à niveau public.

**Q10 : Qu'arrivera-t-il s'il y a un incident et qu'un train déverse des produits chimiques?**

R : Plusieurs facteurs ont été pris en considération afin de livrer un projet sécuritaire. L'exploitant devra appliquer des règles strictes d'exploitation ferroviaire. Quant au Ministère, il veille au respect des lois, des règlements et des règles de sécurité applicables, exige les normes les plus élevées en matière de construction et s'assure d'une exploitation sécuritaire, et ce, sur l'ensemble des tronçons exploités.

**Q11 : À quel endroit sera située la descente de bateaux?**

R : L'emplacement n'a pas encore été décidé. Il sera déterminé par la Municipalité, en collaboration avec le comité citoyen.

**Q12 : Quand la reconstruction du pont ferroviaire au-dessus de la rivière Chaudière s'amorcera-t-elle?**

R : L'appel d'offres pour la construction des ponts au-dessus des rivières Chaudière et Morency a été publié le 16 mars 2023. Il est prévu que les travaux s'amorcent dès cet été et qu'ils s'échelonnent jusqu'à l'automne 2025. La réalisation des premiers travaux dès cet été permet de viser un retour du train jusqu'à Thetford Mines dès 2025.

**Q13 : Est-ce que des matières dangereuses seront transportées sur le chemin de fer Québec Central?**

R : Les investissements, qui visent le développement des activités ferroviaires dans la région de la Chaudière-Appalaches, ont une durée de vie de plusieurs dizaines d'années. Il est hasardeux de se prononcer sur les types de marchandises qui circuleront sur le chemin de fer Québec Central dans l'avenir.

Les infrastructures, qui répondront aux normes les plus élevées en matière de construction, permettront d'accueillir des marchandises de tous types. Bien que le transport de matières dangereuses soit une possibilité, le Ministère aura la responsabilité d'assurer la surveillance du réseau pour une exploitation sécuritaire.

**Q14 : Le concept à l'ouest a très peu été abordé et il n'y a pas eu d'image de style simulation pour montrer à quoi s'attendre. Pourrait-on avoir des détails à ce sujet?**

R : La conception de la portion ouest n'est pas encore terminée. Dès qu'elle le sera, le concept pourra être présenté publiquement.

**Q15 : Avez-vous pensé à la circulation des véhicules d'urgence, en particulier les camions de pompiers qui ne pourront circuler sur la rue Jean-Marie-Rousseau?**

R : Les véhicules de police et les ambulances pourront circuler sur la portion fermée aux automobiles de la rue Jean-Marie-Rousseau lors d'urgences. La MRC, en collaboration avec la Municipalité, devra mettre à jour son schéma de couverture de risques, dans lequel la circulation des véhicules de sécurité incendie est prévue en fonction de la nouvelle configuration des lieux.

**Q16 : Est-ce qu'il sera possible d'être consulté sur le projet, et non pas uniquement sur des questions esthétiques?**

R : Puisque des règles très strictes d'ingénierie ferroviaire doivent être respectées, il n'y a que peu de modifications possibles pour le pont. Toutefois, différentes options ont été étudiées afin de répondre aux préoccupations des citoyens, notamment le rehaussement du pont pour faciliter le passage des glaces. Pour les aménagements aux approches du pont, le Ministère continuera de collaborer avec la Municipalité et le comité citoyen.

**Q17 : Combien de passages à niveau sont prévus dans le projet?**

R : Tout ce qui concerne le nombre de passages à niveau ainsi que leur localisation est en cours d'analyse.

**Q18 : Vous mentionnez que le détour se fera par la rue Bilodeau. Vu son état délabré, avez-vous prévu de venir réaménager la rue?**

R : Il n'est pas prévu de réhabiliter la rue Bilodeau. La voie de contournement à privilégier pour les véhicules est la route 112 et la route 173. La rue Bilodeau reste un itinéraire facultatif.

**Q19 : Est-ce qu'il sera toujours possible d'accéder au cours d'eau (la Source) pendant et après les travaux?**

R : Il est prévu de fermer l'accès à la Source. Cependant, nous comprenons l'importance que revêt ce cours d'eau pour les citoyennes et les citoyens. Cela fera partie des sujets concernant les aménagements futurs qui seront abordés avec la Municipalité et le comité citoyen.

**Q20 : Concernant les voies ferrées pour la partie sud jusqu'au bout des voies, est-ce qu'il est question de les enlever, comme pour l'ancienne usine d'argent, et de les décontaminer?**

R : Le groupe Patriarche a été engagé pour déterminer le degré patrimonial du site. Dans quelque temps, ils commenteront les résultats et nous indiqueront ce qu'il adviendra du bâtiment. Le processus est donc en cours, et les discussions devraient se terminer d'ici six mois.

**Q21 : Est-ce qu'une limite de vitesse sera exigée dans le village?**

R : Puisque les trains se déplaceront sur de petites distances, il est souvent question de 25 miles à l'heure (40 km/h). Des analyses de sécurité seront réalisées afin de déterminer la limite de vitesse, le tout considérant la présence de la piste cyclable.

**Q22 : À combien est évalué le temps de passage d'un train de 60 wagons?**

R : Après vérification, il s'agirait de deux à trois minutes pour le passage de 60 wagons.

**Q23 : Est-ce qu'il y aura un quai de chargement à Vallée-Jonction si nécessaire?**

R : Le Ministère accompagne notamment les entreprises adjacentes au chemin de fer Québec Central qui souhaitent construire un embranchement ferroviaire pour se raccorder à celui-ci. Le Ministère s'affaire d'ailleurs au renouvellement du [Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale \(PSITFIM\)](#), dont les modalités prévoient l'admissibilité de projets visant la construction ou le réaménagement d'un embranchement ferroviaire. Le Ministère est disponible pour informer tout promoteur désireux d'intégrer un segment ferroviaire dans les chaînes de transport de marchandises et accroître les activités ferroviaires sur le chemin de fer Québec Central.

**Q24 : À proximité du passage à niveau près de l'église, est-ce qu'un élargissement des voies est prévu?**

R : Ce n'est pas envisagé actuellement. Cette option pourra être analysée avec nos collègues de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches qui sont responsables du développement du réseau routier.

**Q25 : De quelle manière allez-vous nous tenir informés du projet?**

R : Vous pouvez consulter la page Web du projet [Quebec.ca/Quebec-Central](http://Quebec.ca/Quebec-Central) pour avoir des informations sur celui-ci. Vous y trouverez sous peu un formulaire d'inscription à l'infolettre du projet. Pour toute question ou tout commentaire, nous vous invitons à communiquer avec Québec 511.

**Q26 : Est-ce qu'il serait possible d'installer des pancartes pour interdire le passage des camions pour permettre aux véhicules de continuer de circuler sur la rue Jean-Marie-Rousseau?**

R : Par le biais de la Municipalité, le Ministère était bien au courant de ce problème. Plusieurs analyses ont déjà été réalisées par nos ingénieurs pour trouver une façon d'assurer la circulation automobile sous le pont, mais aucune solution ne s'est avérée concluante. Le Ministère poursuit ses discussions avec la Municipalité à ce sujet.